

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC217

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	3 580 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	3 580 000	0
TOTAUX	3 580 000	3 580 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous reprenons une proposition du SNETAP-FSU afin de rétablir des moyens de l'enseignement agricole afin de garantir une offre minimum d'enseignements facultatifs.

Le syndicat indique que « la suppression des emplois et le manque de dotations ne permet plus d'assurer une offre minimum d'enseignements facultatifs dans le respect des référentiels-programmes et grilles horaires ». Impossible d'assurer l'équivalent d'une option par lycée. L'enseignement agricole public doit pourtant permettre aux lycées de proposer les enseignements de maths complémentaires et /ou expertes ou encore l'agronomie (AET).

Le syndicat estime que le rétablissement d'une dotation d'enseignement équivalente à 69 312 h soit 46 ETPT est nécessaire pour commencer à remettre à niveau ces outils de formation que sont les lycées agricoles publics, conformément aux préconisations du rapport du Sénat du 30 septembre 2021 sur l'enseignement agricole. Pour les 46 ETPT, le coût moyen estimé est de 3 579 421,92 euros.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 3,58 millions en autorisations d'engagement et 3,58 millions en crédits de paiement, vers l'action 1 « Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics » du programme 143. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.